



1-800-999-9975

MANDATORY REQUIREMENTS FOR RE-OPENING

Covid-19 Operational Plan:

“WRITTEN PLAN” Each business will be required to have a **written plan documenting** their risk assessment and mitigation measures consistent with Public Health, WorkSafe NB, and CANB Safety Recommendations, policies and by-laws. It is strongly suggested that customers check their own temperature prior to entering the establishment and report it to your business. The prepared written document must be accessible to any enforcement officers.

“LOG IN CUSTOMERS AND VISITORS”: for the purpose of “contact tracing”.

The Minister of Public Safety may take any reasonable step necessary to reduce risks to safety and security. Compliance means that rules and regulations are met and if necessary, it will be enforced jointly by Peace Officer, Public Health Inspectors and WorkSafeNB.

BUSINESS RESOURCES



nav@navnb.ca

GOVERNMENT OF CANADA – BUSINESS WEBSITE

<https://www.canada.ca/en/department-finance/economic-response-plan.html#businesses>





1-800-999-9975

EXIGENCES À RESPECTER POUR UNE RÉOUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS

Plan opérationnel pour lutter contre la Covid-19

« **PLAN ÉCRIT** » Il sera obligatoire pour chaque entreprise d'avoir un **plan écrit** définissant ses mesures d'évaluation et d'atténuation des risques et s'inscrivant dans le cadre des recommandations, politiques et règlements de Santé publique, Travail sécuritaire NB et de l'ACNB en matière de sécurité. Il est fortement conseillé que les clients vérifient leur température et vous la transmettent avant d'entrer dans votre établissement. Le document écrit préparé doit être accessible à tout agent d'exécution.

« **ENREGISTRER LES CLIENTS ET LES VISITEURS** » pour assurer un traçage des chaînes de contamination.

Le ministre de la Sécurité publique pourrait être amené à prendre des mesures nécessaires et raisonnables pour réduire les risques en matière de sûreté et de sécurité. Cette réglementation devra être respectée et des contrôles seront effectués par les agents de la paix, les inspecteurs de la Santé publique et Travail sécuritaire NB si nécessaire.

RESSOURCES POUR LES ENTREPRISES



nav@navnb.ca

GOUVERNEMENT DU CANADA – SITE WEB ENTREPRISES

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#entreprises>

